



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

«Lutte contre le tabac et terrorisme» DNF réagit aux propos de l'académicien Jean-Christophe Rufin

PARIS, le 6 juillet 2012 : Dans une interview donnée à «l'Amateur de cigare», Jean-Christophe Rufin compare les actions des associations de lutte contre le tabagisme à du terrorisme. DNF tient à réagir et publie une lettre ouverte à l'académicien.

« Les Etats totalitaires ne sont jamais allés aussi loin dans le contrôle des comportements individuels ». Diantre! Quelle mouche a donc piqué l'académicien et de surcroit médecin, Jean-Christophe Rufin ? L'association DNF, dans le cadre de son action en justice contre la revue « l'Amateur de cigare », menacerait quant à elle le droit d'expression mais également les libertés publiques dans leur ensemble. La preuve ? Une « polémique », dont on ne comprend pas bien l'existence et qui semble inventée par une revue trop heureuse de trouver là une tribune à peu de frais.

Non content de taxer les associations de contrôle du tabac de « terrorisme », Jean-Christophe Rufin ajoute enfin qu'une « dictature de la majorité » menacerait les 13 millions de fumeurs de notre pays.

Les fumeurs de cigares ont-ils la jouissance exclusive de la liberté de penser ? La résistance aux sirènes du tabagisme, après des décennies de « tabac-roi », demande, elle aussi, un minimum de libre arbitre. En outre, l'étude du mécanisme des dépendances (physique, comportementale et psychologique) engendrées par la consommation de tabac invite à la modération des propos : chaque année, 74 000 personnes meurent prématurément du tabac, ce qui représente et de très loin la première cause de décès évitable en France.

Jean-Christophe Rufin ne jette cependant pas le bébé avec l'eau du bain : l'académicien approuve ainsi l'interdiction de fumer dans les lieux à usage collectif. Rappelons simplement que c'est seulement grâce à l'action des « terroristes » que cette mesure, plébiscitée par plus de 2/3 des Français, a pu voir le jour, et ce après une bataille de 15 ans contre les intérêts pro-tabac.

Non, Monsieur Rufin, DNF n'est pas une organisation totalitaire et l'ensemble de ses bénévoles ne prétend pas détenir la vérité envers et contre tout. L'association respecte le débat public, le pluralisme des opinions et travaille afin de réduire les conséquences de l'épidémie du tabagisme sur la base d'un dialogue permanent. Jamais non plus, vous ne trouverez de propos de sa part appelant à la prohibition du tabac.

Qu'en est-t-il enfin de « l'Amateur de cigare » ? DNF demande simplement l'application de la loi, ni plus, ni moins. La loi Evin, celle que vous approuvez au restaurant et dans les cafés, a ses raisons que les lobbyistes du tabac ne comprendront jamais. L'esprit de cette loi se fonde en effet sur un principe élémentaire : le tabac n'est pas un produit comme un autre. Aussi convient-il de mettre en place des mesures de prévention, d'éducation, d'information démontrant que le tabac est un poison qui, loin d'émanciper, réduit les libertés.

A l'heure où des révélations de corruption de chercheurs français organisée par l'industrie du tabac se font jour, il y a sans doute mieux à faire que de servir les intérêts des cigarettiers et de leurs mensonges éhontés.

A Propos de DNF

L'association DNF intervient quotidiennement depuis plus de 38 ans pour défendre les victimes du tabagisme. L'action de DNF en résumé :

- Sensibiliser aux dangers du tabagisme
- Assurer le droit des non-fumeurs à respirer un air sain
- Informer sur les mesures anti-tabac.

DNF a une mission d'utilité publique en France métropolitaine, en France d'Outremer, dans l'Union européenne et à l'International et participe activement à la mise en application de la convention cadre de lutte anti-tabac de l'OMS.

Pour plus d'informations :
www.dnf.asso.fr

Contacts Presse :

Céline Fournier,
Responsable communication
(05 58 43 07 13 / 06 78 26 07 37)
communication@dnf.asso.fr

Gérard Audureau
Président 06 83 51 88 14